UNE NOUVELLE GESTION DES BC ET VAE : UN ACCORD AU FIL DE L'EAU SANS ATTENDRE LES COMMISSIONS

	AGENTS	ETABLISSEMENTS	ORGANISMES
1/Au fil de l'eau : notification de la prise en charge	Mail de confirmation tenant lieu d'accord de prise en charge accompagné de la demande de remboursement des frais de déplacement si nécessaire	Mail de confirmation tenant lieu d'accord de prise en charge (pour les BC réalisés sur le temps de travail)	Courrier accompagné des documents suivants: ✓ convention ✓ attestation de présence
2/ Après le CGR délibération d'accord	Mail accompagné de la délibération en pièce jointe	Mail accompagné de la délibération en pièce jointe	